

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE DE QUARTIER SECTEUR N°3 : SAINT-ANTOINE – SAINT-CLAUDE – ROUTE DES CARLES

Vendredi 4 juillet 2008

M. GIRAUD ouvre la séance à 18h15 et présente la démarche de mise en place des Comités de quartiers.

La vocation des Comités de quartiers

La mise en place des Comités de quartiers répond à un des engagements de la nouvelle municipalité. Leur création a fait l'objet d'une délibération lors du Conseil Municipal du 26 juin 2008.

L'objectif des Comités est de permettre aux habitants de faire des propositions d'amélioration de la vie dans leur quartier. C'est donc l'intérêt général qui prime et non la défense d'intérêts particuliers.

Pour les problèmes plus ponctuels et urgents, concernant notamment la voirie, l'éclairage, les espaces verts, la signalisation, l'assainissement, la propreté ou l'enlèvement d'encombrants, il est conseillé d'appeler le numéro vert de la nouvelle cellule « Logistique et Proximité » : 0800-828-123. Celui-ci sera opérationnel à partir du 15 juillet 2008, du lundi au vendredi, de 8h30 à 16h30. En dehors de ces heures, une boîte vocale permettra de déposer un message, de même que sur le site Internet de la ville : www.saint-tropez.fr.

Délimitation des quartiers

La municipalité a volontairement limité le nombre de quartiers à cinq afin d'assurer un suivi efficace des demandes. Elle n'a pas souhaité reprendre le découpage électoral. Les périmètres définis pour délimiter chacun des Comités de quartiers pourront cependant être revus. En outre, les personnes souhaitant, pour diverses raisons, participer aux réunions d'un autre Comité de quartier que celui du secteur dans lequel ils résident, pourront bien entendu le faire.

L'organisation : la charte

Le fonctionnement des Comités de quartiers est régi par une Charte qui précise les engagements réciproques de la municipalité et des habitants. Cette charte est distribuée aux personnes présentes et lue en séance. Elle est annexée au présent compte rendu et consultable sur le site Internet de la Ville.

Les personnes présentes adoptent la Charte. Cette dernière fera l'objet d'une délibération lors du prochain Conseil Municipal.

Fréquence des rencontres

Comme mentionné dans la Charte, le nombre de rencontres est fixé à deux par an afin de disposer d'un délai suffisant pour répondre aux demandes. Les prochaines réunions devraient être programmées à la fin du mois de septembre. Cependant, rien n'empêche les habitants de se réunir entre ces réunions pour travailler sur différents sujets. Dans ce cas, la commune s'engage à leur mettre à disposition une salle et des moyens logistiques.

Election du co-président et de son suppléant

La municipalité a souhaité que chaque Comité soit co-présidé par un élu et un habitant. Le co-président et son suppléant sont désignés pour trois ans.

M. René STRAZZIERI, seul candidat, est désigné comme Co-président et Mme Ghislaine CHABROL comme suppléante.

Echanges avec la salle

Les différentes demandes et propositions sont retranscrites ci-dessous. Les contributions écrites des habitants ont également été prises en compte. L'ensemble de ces points sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

THEME	QUESTION POSEE / PROPOSITION	REPONSE APPORTEE
Problèmes divers route des Plages	Route des Plages : <ul style="list-style-type: none">- problèmes de sécurité,- le bord de route n'est pas nettoyé des Tivas à la zone artisanale Saint-Claude,- manque d'éclairage,- il n'y a pas de trottoir. Demande que la mairie adresse un courrier au Conseil Général. Selon une personne présente, l'éclairage public et les trottoirs seraient de la compétence de la commune.	<ul style="list-style-type: none">- Le statut de cette voie est ambiguë (départementale ou communale). Normalement, toutes les voies qui se trouvent au sein de l'agglomération sont communales. Les services municipaux suivent un programme annuel en ce qui concerne l'entretien des accotements des voies communales (coupe herbes, ramassage détritiques ...).- Un projet d'aménagement concernant le réaménagement général de la Rte des Plages est en cours par le Conseil Général.- Quand la voie sera aménagée, l'entretien des trottoirs incombera de la Mairie.- L'éclairage public a été fait en même temps que la route des Plages ; le Conseil Général prévoit une extension dans son projet d'aménagement.- La ville se rapprochera des services du Conseil Général afin de connaître l'état d'avancement des études et la date prévisionnelle des travaux.

Vitesse	Vitesse excessive route des plages et nuisances sonores.	Il y aurait moins de contrôles de Gendarmerie qu'avant. La police municipale se rapprochera de la Gendarmerie afin que des contrôles de vitesse soient effectués.
Circulation	<p>Demande des précisions sur l'application de l'arrêté relatif au chemin des Tamaris : manque de sécurité, personnes stationnées illégalement sur le côté, vitesse excessive.</p> <p>Demande de riverain au sujet de l'élagage de la végétation débordant de certaines propriétés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'arrêté de sens unique du chemin des Tamaris a été pris dans le sens du Pilon vers le stade. En venant de la route des Plages il faudra tourner à gauche à hauteur de l'Av de Coubertin. - Les services Techniques recevront prochainement les panneaux de signalisation de voie en sens unique. - Des ralentisseurs seront installés. - Un cheminement est prévu pour les piétons. - Des courriers seront adressés aux riverains concernés par le débord des végétaux, avec une date butoir pour tailler.
	La route des Carles est à double sens et plutôt étroite. De plus, il n'y a pas de trottoir.	Pour raison de sécurité, il est prévu que pendant les travaux de mise aux normes de la station d'épuration, la route des Carles et le chemin de Sainte-Anne seront en sens unique (en septembre).
	Réduire la vitesse chemin Saint-Antoine	A l'origine, cette voie n'était pas faite pour les voitures. Etudier la possibilité d'installer des ralentisseurs tout en prenant en compte le fait que cela génère des nuisances sonores.
Accotements	Les accotements en montant vers le stade du chemin des Tamaris sont en mauvais état. Il y a un talus qui s'effondre sur la gauche.. Une personne a envoyé un courrier en Mairie à ce sujet. Elle ajoute qu'il y a des câbles électriques dans les arbres.	C'est au propriétaire de faire les travaux et de soutenir ses terres. S'il ne le fait pas, la Ville peut le mettre en demeure de le faire. Cependant, cette procédure prend du temps.
Encombrants	Une personne signale une décharge sauvage près des containers du chemin des Tamaris.	<ul style="list-style-type: none"> - Sita passe tous les jours prendre les encombrants. - Il faudrait que des policiers municipaux prennent les contrevenants sur le fait. - Un nouvel accord a été pris avec la municipalité : à partir du 1^{er} août, possibilité de laisser les encombrants tous les lundis matin sur l'aire de stockage des déchets verts face au stade des Salins. - D'ores et déjà, toutes les personnes de plus de 70 ans peuvent appeler les services municipaux pour faire enlever leurs encombrants. - Rappel : une société privée ne peut pas entrer chez les particuliers pour collecter des encombrants, ils doivent

		<p>être déposés en limite du domaine public.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposition de sensibiliser les habitants à la propreté.
Appareils ménagers	Demande d'informations sur le recyclage des appareils ménagers.	Conformément à la nouvelle réglementation sur les DEEE les vendeurs sont tenus de reprendre les anciens appareils ménagers.
Stationnement	Une personne note la présence de véhicules tampons sur le parking du Port. Suggestion : créer un pré parking à la Foux pour les visiteurs avec une navette se rendant à Saint-Tropez pour libérer des places sur le parking du Port et une navette se rendant à Ramatuelle.	<p>Il y a un va et vient incessant sur le parking du Port. Certains se garent toujours au même endroit. On ne peut interdire à un conducteur de stationner s'il paye sa carte d'abonnement ou de demander à un Tropézien d'aller se garer ailleurs.</p> <p>Il y a trois types de tarifs sur le parking du Port :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour les Tropéziens, - pour les personnes qui travaillent à Saint-Tropez - le tarif général (pas de tarif préférentiel). <p>Les loueurs de voiture stationneront sur le parking Allard. Cela libèrera des places de stationnement sur le parking du Port.</p> <p>Le sujet des transports en commun dans le golfe commence à faire l'objet de discussions.</p>
Signalisation	Une personne souhaite une boîte aux lettres dans la zone Saint-Claude et qu'un panneau signale l'ensemble des activités de la zone artisanale.	<ul style="list-style-type: none"> - La boîte aux lettres sera mise en place au cours de la semaine 28. Un projet de panneau de signalétique pour l'ensemble des activités de la zone artisanale est en cours. Il sera certainement placé à l'entrée de la zone artisanale Saint-Claude en face du magasin de motos vers la fin de l'année. - Il n'y a pas de dénomination ni de numérotation des voies. La commune va devoir donner un nom aux voies et aux impasses. Cette étude est en cours. Les habitants seront consultés.
Sécurité	Demande de tournées supplémentaires de la Gendarmerie vers le stade : agressions, voitures tampons (signalé à la Police municipale), stationnement illégal au milieu de la chaussée.	Voir réponse modification circulation sur chemin des Tamaris
Trottoirs	Il n'y a pas de continuité des trottoirs sur la route des Carles, au niveau des résidences des Conquettes, des Pastourelles et du Clos Sainte-Anne. Les gens marchent sur la route. Proposition : reprendre le cheminement des voitures et des piétons de la route des Carles.	<p>Cette action est limitée par la largeur de la voie, il faudrait gagner du terrain pour récupérer l'emprise du trottoir sur des propriétés riveraines.</p> <p>Mur effondré : question d'accord avec le propriétaire sur l'alignement de la propriété. Une procédure foncière est nécessaire avant de réaliser le mur dans le futur alignement.</p>

Divers	Près du Monoprix : <ul style="list-style-type: none"> - manque de propreté autour du recyclage des déchets, - stationnement anarchique : des motos gênent la sortie de la résidence Saint-Antoine, - présence d'un SDF sur le trottoir. Proposition : revoir le traçage au sol. Demande la présence plus fréquente de policiers municipaux.	un passage piéton et un ralentisseur seront aménagés près du Monoprix.
	Est-ce que l'affichage sur la palissade de l'Hôtel de Paris est réglementaire ?	C'est de l'affichage sauvage, l'entretien est à la charge du propriétaire des lieux.
	L'ancienne Gendarmerie est taguée.	Elle sera repeinte à l'identique. Il existe un projet de réaménagement de la place Blanqui.
	Qui s'occupe de l'entretien du chemin Bergon ? des personnes jettent des débris dans le ruisseau.	<ul style="list-style-type: none"> - Ce chemin est privé, il appartient aux riverains du lotissement des Carles. C'est normalement à eux de l'entretenir. Dans le cas contraire, la mairie peut les mettre en demeure de le faire. - Il arrive que les services municipaux dégagent l'entrée du pont afin d'éviter que l'eau ne déborde en cas d'orage.
	Débordement de la végétation le long des voies communales.	<ul style="list-style-type: none"> - Proposition : cibler les propriétaires qui ne taillent pas afin de leur envoyer systématiquement un courrier. - Les services municipaux le font déjà mais cette action sera intensifiée. Ce type de courrier a par exemple été envoyé aux riverains du ruisseau de la Bouillabaisse. Certains propriétaires ont contacté les services techniques et assuré qu'ils allaient le faire. Une vérification sur le terrain sera également effectuée.
Elagage des arbres pour les lignes électriques : est-ce à l'EDF de le faire ?	EDF et France TELECOM missionnent des entreprises. Il faut les contacter.	

M. GIRAUD remercie l'ensemble des participants. La séance est levée à 19h30.

L'adjoint au Maire Co-président du Comité de quartier


Claude HAUTEFEUILLE

Le Co-président du Comité de quartier


René STRAZZIERI

Secrétariat des Comités de quartiers
Tél. : 04 94 56 81 55 - Fax : 04 94 97 25 72